

Démarchage à domicile - la personne qui a signé n'est pas

Par nephthys, le 10/04/2009 à 10:31

Bonjour,

Dans le cadre d'un démarchage à domicile, le représentant a fait signé un bulletin de souscription au nom du client par le concubin, le mari, le fils..

Peut-on contester ce contrat et comment prouver qu'il ne s'agit pas de ma signature? Les factures doivent elles être payer?